

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

(Contacts presse

Frédéric Piquet
Relations Presse
Tel. 01 46 11 83 01
Port. 06 07 76 36 08
frederic.piquet@andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra est chargée de la **gestion durable de l'ensemble des déchets radioactifs français**. Elle met son expertise et son savoir-faire au service de l'État pour **concevoir des solutions de gestion**, et pour **exploiter et surveiller** des centres de stockage de déchets radioactifs en **protégeant l'homme et l'environnement de l'impact de ces déchets** sur le court et le long terme.

L'Andra triplement certifiée : ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001

Le 14 juin 2010, l'Andra a reçu de la part de l'AFNOR une triple certification pour ses systèmes de management de la qualité (norme ISO 9001), de l'environnement (norme ISO 14001) et de la santé et sécurité au travail (norme OHSAS 18001). L'ensemble des sites de l'Agence est certifié.

Vérifier et montrer que l'organisation et les systèmes mis en place au sein de l'Andra pour gérer la qualité, l'environnement, la santé et la sécurité sont conformes aux standards internationaux, tel était l'objectif de la démarche de certification engagée par l'Andra auprès de l'Association française de normalisation (AFNOR).

Neuf ans après l'obtention de son premier certificat qualité et environnement, l'Andra a souhaité faire certifier son nouveau système de management de la santé et de la sécurité des travailleurs, mis en place conformément à la norme OHSAS 18001.

L'audit qualité-sécurité-environnement mené par l'AFNOR s'est déroulé début mai. Il a couvert les nombreuses activités de l'Andra : **R&D, activités industrielles** (implantation, construction, exploitation et surveillance des installations de stockage de déchets radioactifs ; collecte, entreposage, conditionnement et traitement des déchets ; spécification, agrément et prise en charge des colis de déchets ; caractérisation, assainissement et mise en sécurité de sites pollués par la radioactivité), **Inventaire national** des matières et déchets radioactifs, **information et communication** sur la gestion de ces déchets et **valorisation à l'international du savoir-faire** scientifique et technique de l'Agence.

Le 14 juin 2010, Olivier Peyrat, directeur général de l'AFNOR, est venu confirmer à l'Andra que le système de management intégré qualité-sécurité-environnement de l'Agence a été jugé conforme aux exigences des normes internationales. **Il a remis à Marie-Claude Dupuis, directrice générale de l'Andra, le certificat valable pour tous les sites de l'Agence** : Châtenay-Malabry (siège), Digulleville (Centre de stockage de la Manche), Bure et Saudron (Centre Meuse/Haute-Marne), Soullaines-Dhuys et Morvilliers (Centres de stockage de l'Aube).

Un système de management QSE qui répond aux exigences de trois normes :

Le système de management de la qualité, défini par la norme ISO 9001, vise à donner l'assurance que l'entreprise est capable de fournir régulièrement un produit ou un service conforme aux exigences du client et aux réglementations en vigueur. Il montre aussi que l'entreprise cherche à accroître la satisfaction des clients, grâce, en particulier, à un processus d'amélioration continue.

Le système de management environnemental, défini par la norme ISO 14001, vise à donner l'assurance que l'entreprise a mis en œuvre des actions pour réduire au minimum les effets dommageables de ses activités sur l'environnement et pour améliorer en permanence sa performance environnementale de façon durable.

Le système de management de la santé et de la sécurité au travail, défini par la norme OHSAS 18001, vise à donner l'assurance que l'entreprise met en place un environnement de travail sain et sûr, par le biais d'une organisation qui permet d'identifier et de gérer systématiquement les risques en termes de santé et de sécurité, de réduire le nombre d'accidents, de répondre aux évolutions de la réglementation et d'améliorer ses performances dans ce domaine.

Ces trois systèmes de management, pour être certifiés par un organisme accrédité, font l'objet d'audits réguliers : un audit de certification tous les trois ans et des audits de suivi semestriels ou annuels